



ZOOM CENTRE AGGLOMERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

Schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution défini par l'article L. 2224-7-1 du Code général des Collectivités territoriales



Légende :
Système géographique : RGF 93 - Lambert 93 (ESPG : 2154) Echelle : 1:10 000

- Ouvrages du réseau d'AEP
Canalisations du réseau d'AEP
Schéma de distribution d'eau potable
Périmètre de protection des ouvrages de prélèvement



Table with 3 columns: Date, Modifications, Edité par. Row 1: 5 Juin 2023, Version initiale, M. David MAISO.

